

Les fonds des archives départementales des Bouches du Rhône, par Raoul Busquet; 2ème volume (1ère partie):Dépôt annexe d'Aix en Provence, Série B, Marseille, 1939.

Boulbon, p.85

Au XIIIème siècle, le comte de Provence prétend posséder la majeure partie (les quatre cinquièmes) de la seigneurie de Boulbon qu'il partage cependant avec quelques coseigneurs. Les principaux de ceux-ci, issus des anciens châtelains, portent le nom du lieu. Au début du XIVème siècle (1302) la juridiction est partagée entre l'un d'eux - Bertrand de Boullbon - et le comte.

Il semble qu'au début du XVème siècle l'extinction de cette famille seigneuriale ait restitué toute la seigneurie de Boulbon au domaine comtale.

Cabannes, p.88

En 1234 (31 décembre) le comte de Provence fait don à Pierre Amic (grand propriétaire foncier de la Provence rhodanienne et l'un des personnages importants du règne), à son fils Rostaing de Sabran et à leurs successeurs, de la terre de Cabannes et de son péage routier, en s'en réservant le mètre empire et les cavalcades.

Dès le début du règne de Charles Ier, l'administration comtale ne considère cependant cette donation que comme viagère.

Rostaing de Sabran meurt entre 1272 et 1276. A cette dernière date la communauté du lieu fait don au comte de Provence du consulat qu'elle avait été autorisée à constituer - abandon renouvelé 3 ans plus tard.

Il semble pourtant que les droits des Sabran aient été revendiqués - nous ne savons par suite de quelle transmission - par les Gantelmi.

Toujours est-il que Rostang Gantelmi réclame la basse justice de Cabannes. Après une longue contestation elle lui est concédée ainsi que, peu après, la justice entière, en échange de droits qu'il possédait à Naples (18 juin-14 octobre 1306).

Le mariage de Thomase Gantelmi (fille de Jean) avec Isnard de Pontevès, en 1370, fait passer la seigneurie de Cabannes aux (d'Agout de) Pontevès. Elle se transmet dans la branche issue de Blacas, second fils d'Isnard, dont la postérité n'est plus représentée, au XVIème siècle, que par des filles.

Châteaurenard, p.92

Par suite de ventes et de tractations qui nous sont mal connues, les droits des Rainard passent, entre la fin du XIIème et le deuxième quart du XIIIème siècle, au comte de Provence. Celui-ci est représenté dans le fief par un baile de Châteaurenard et Graveson. En 1288, la cour royale de Tarascon affirme le droit du comte sur la juridiction du lieu et l'enquête domaniale de 1298 constate que la seigneurie et toute la justice y appartiennent au comte.

Mais en 1348 (26 juin-6 juillet) la reine Jeanne vend la terre de Châteaurenard à Jean Gantelmi, seigneur de Cabannes, avec toute la juridiction, y compris les premières et les secondes appellations, avec les régales, le port sur la Durance et tous les droits afférents.

Avec Cabannes et par l'effet du même mariage, signalé ci-dessus p.88, Châteaurenard passe à Blacas de Pontevès (hommage du 8 juin 1385).

Graveson, p.128

A la fin de 1204, lors de la reprise de la guerre entre le comte de Forcalquier et le comte de Provence, le premier envahit divers biens du monastère de Montmajour, notamment à Graveson. En 1212, le 15 avril, un premier accord conclu avec le comte de Forcalquier, Guillaume de Sabran (issu des Amic), restitue ces biens à

l'abbé et peu après l'abbé achète à Guillaume de Sabran la portion de la terre et seigneurie de Graveson qui lui appartenait par héritage.

Ces arrangements ont été fort onéreux aux moines. En 1222, ils doivent emprunter 20.000 sous raimondins et engager, en garantie, pour quatre ans, au prêteur - Alasaïs, veuve de Rostaing Gantelmi - la seigneurie et les biens de Graveson. Cet engagement paraît être l'origine des droits des Gantelmi qui au milieu du XIV^{ème} siècle (1351) partagent la seigneurie avec le monastère.

La seigneurie demeure ainsi divisée jusqu'à la fin du siècle suivant.

Maillane, p.148

Dans le premier tiers du XIV^{ème} siècle, le principal des coseigneurs paraît être Pierre de Bénévent qui, semble-t-il, est en train de dilapider ses droits. En 1331, il vend le quart de la seigneurie à Rostang Gantelmi, seigneur du fief voisin de Graveson. Mais la cour royale exerce son droit de rétention et prend pied à Maillane.

Mais en 1349 (3 avril) la reine Jeanne donne ou vend à Jacques Gantelmi, seigneur de Graveson, le fief de Maillane, avec, le *merum imperium* et la justice haute, moyenne et basse du lieu. Il semble que l'objet de cette donation ou de cette vente a dépassé, comme il arrivait quelquefois, les droits que pouvait céder le domaine; car vers la fin du siècle (12 décembre 1385), le même Jacques Gantelmi rend hommage pour le quart seulement de la seigneurie et de la juridiction.